

Association des Parents d'Élèves de l'école d'Esquièze-Sère
5, route de Vizos
65120 ESQUIEZE-SERE

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Lettre ouverte
Menace de fermeture Ecole Maternelle d'ESQUIEZE-SERE

Esquièze-Sère, le 4 mars 2013

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de président de l'Association des Parents d'Élèves de l'école d'Esquièze-Sère, et au nom de tous les parents que je représente, je vous adresse cette lettre ouverte, également publiée dans la presse. Ceci dans le but de vous faire part de notre stupéfaction de voir annoncer par M. DEMOUGEOT, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées, la fermeture de l'école maternelle d'Esquièze-Sère.

Au-delà de toutes considérations partisans et en toute objectivité, si vous nous permettez de vous en faire la démonstration, nous aimerions attirer votre attention sur une décision unilatérale qui apparaît injustifiée, inadaptée, brutale et surtout qui est en contradiction flagrante avec toutes vos consignes ministérielles adressées par circulaire n°2012-202 du 18/12/2012 à l'ensemble du corps de l'Éducation Nationale, consignes développées de manière non équivoque dans le Bulletin Officiel n°3 du 15 janvier 2013 où l'on peut lire, concernant la scolarisation des moins de 3 ans : « **Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne.** ». Ainsi, je me permets de vous rappeler que notre école est concernée à double titre puisque située dans un village en zone de montagne qui cumule, en plus des problématiques rurales (Zone de Revitalisation Rurale), des handicaps liés à l'accessibilité et la faiblesse en nombre puis en qualité des infrastructures et des services publics. Le canton dans lequel est située l'école ne possède aucune crèche et l'effectif d'assistantes maternelles ne permet pas de subvenir décemment aux besoins réels des familles.

M. DEMOUGEOT refuse de prendre en compte les enfants de moins de 3 ans dans le calcul de l'effectif de l'école maternelle, se retranchant derrière l'arrêt du Conseil d'Etat n° 338721 en date du 19 Décembre 2012. Or, cet arrêt n'avait pour effet que de trancher le litige opposant la Commune de LUZ SAINT SAUVEUR à l'Éducation Nationale sur un problème de scolarisation des moins de 3 ans, certes, mais datant de 2008, c'est-à-dire bien antérieur à vos prises de position de décembre dernier.

Vous préconisez pourtant aux DASEN de « s'assurer des moyens nécessaires » à ce type de projet, recrutant, à terme, un nombre non négligeable d'enseignants supplémentaires pour mettre en œuvre cette scolarisation précoce que vous qualifiez de « début de parcours dont dépend la réussite scolaire ultérieure ». Vous souhaitez cette scolarisation « partenariale » avec les autres services de la petite enfance. Nous sommes prêts, dans ce cadre, à l'échange et au concours avec nos enseignants car, malheureusement pour nous, ces autres services (crèches, notamment) n'existent pas dans la commune ni le canton mais, nous vous l'assurons, seront développés dans le cadre de l'école maternelle. Nous regrettons que le DASEN n'ait eu, en ce qui nous concerne, qu'un raisonnement comptable sans échange préalable « socio-pédagogique » avec les enseignants et les parents d'élèves.

L'histoire de l'école d'Esquièze-Sère est indissociable de l'histoire de la commune. La participation des parents au sein de notre association est unique puisqu'ils sont impliqués pour la quasi-totalité d'entre eux dans les activités et manifestations au profit des enfants. Et ce, à tel point que la fête de l'école rassemble plus de monde que les fêtes de village. L'attachement que portent les familles à leur école est dû à sa taille humaine ainsi qu'à son organisation à 3 classes, une classe par cycle (« cette organisation est le lieu privilégié d'une pédagogie adaptée » cf. Les cycles à l'École Primaire 1994 Centre National de Documentation Pédagogique). Cette organisation contribue à assurer une continuité pédagogique cohérente où l'enfant n'est pas enfermé dans une classe d'âge et peut évoluer à son rythme.

Cette suppression compromettrait tout l'édifice, le fonctionnement et le travail des enseignants engagés sur des projets d'école extraordinaires et uniques à nos yeux. Grâce aux actions et au soutien financier de l'APE ainsi qu'à la participation de la Mairie d'Esquièze-Sère, les enseignants peuvent organiser des classes de découvertes. Elles permettent, chaque année, à toutes les familles de voir leurs enfants partir en séjours classes transplantées sur 5 jours et 4 nuitées. Nous avons également des cycles d'activités sportives qui permettent aux enfants de faire 9 demi-journées de ski.

Le Conseil municipal d'Esquièze-Sère s'oppose comme nous à cette fermeture qui irait à l'encontre de la politique communale et remettrait en cause toute sa cohérence. Depuis vingt ans, la Commune a investi plus de 350 000 € dans l'amélioration de l'école. Elle affecte aux écoles deux personnels municipaux et assure un service de garderie de 8h à 18h. Au niveau de l'urbanisme, elle a investi dans la création d'un lotissement communal de 13 lots dont les premiers permis de construire viennent d'être déposés. Deux autres lotissements communaux ouverts en 2009 et 2010 sur les villages voisins de Sazos et Esterre continuent leur expansion.

Nous sommes conscients que certaines classes fonctionnent en surnombre et nous sommes pleinement solidaires des parents qui revendiquent des réductions d'effectifs d'enfants. Les rapports PISA et autres travaux d'experts n'ont eu de cesse de décrire un déclin du système éducatif français.

Pour conclure, nous sommes éminemment surpris que cette décision intervienne sans préavis, en foulant un des principes de la charte des services publics qui vous engage à informer le Maire d'une commune rurale deux ans avant la prise d'effet de la décision. Nous avons cru comprendre que le Gouvernement mettait en avant les qualités de justice et d'équité, ainsi nous ne doutons pas que vous nous accorderez toute l'attention que méritent nos enfants et l'avenir de notre école.

Sachez pouvoir compter, Monsieur le Ministre, sur la mobilisation sans faille de l'ensemble des parents d'élève pour s'opposer, avec toute l'énergie qui pousse une famille à défendre ses enfants. Cette détermination nous conduira jusqu'au moindre recours à notre disposition et, bien sûr, à la médiatisation nécessaire.

Cyril BRUNET SANTERRE de la FONTINELLE
Président de l'Association des Parents d'Élèves d'Esquièze-Sère

Copie de ce courrier est adressée à :

- Monsieur Jacques BEHAGUE, Conseiller Général du Canton de Luz Saint Sauveur et Vice-Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Directeur Général de l'enseignement scolaire
- Monsieur Patrick DEMOUGEOT, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- Madame Jeanine DUBIE, Députée de la 2^{ème} circonscription des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Toulouse
- Madame Josette DURRIEU, Sénatrice des Hautes-Pyrénées
- Monsieur François FORTASSIN, Sénateur des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Jean GLAVANY, Député de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Pyrénées
- Monsieur Michel PELIEU, Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées